

## **CS INVESTMENT FUNDS 6**

(ci-après la «**Société**»)

Société d'investissement à capital variable

5, rue Jean Monnet, L-2180 LUXEMBOURG

R.C.S. Luxembourg B 212. 390

Nous avons le plaisir d'inviter les actionnaires à participer à l'

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

des actionnaires (l'«**AG**») qui se tiendra au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

**mardi 20 décembre 2022 à 14h00 HEC**

L'ordre du jour est le suivant:

- Approbation des nominations de M. Jon Griffin, M. Dominique Délèze et M. Eduard Von Kymmel au Conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023 ou jusqu'à leur remplacement;
- Nomination de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en tant qu'auditeur indépendant agréé jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023;
- Constatation de la démission de M. Guy Reiter à compter de la date de son remplacement par un administrateur remplaçant, à savoir M. Jon Griffin, donnant décharge à M. Guy Reiter pour la période allant jusqu'à la date effective de sa démission.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Si des actionnaires souhaitent assister à l'AG, nous vous invitons à en informer la société de gestion, Credit Suisse Fund Management S.A., d'ici au 16 décembre 2022 au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux, par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com).

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires sont tenus de bloquer leurs actions auprès de leur dépositaire et de fournir à la Société le certificat correspondant, indiquant que ces actions restent bloquées jusqu'à la fin de l'AG, d'ici au 16 décembre 2022 au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux, par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com).

Les actionnaires peuvent également voter par procuration à l'aide des formulaires de procuration disponibles auprès du siège social de la Société. Pour être prises en compte, les procurations dûment remplies et signées doivent être reçues au siège social de la Société ou par e-mail à [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com), d'ici au 16 décembre 2022 au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action détenue au jour de l'AG, quelle que soit sa catégorie et indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, donne droit à une voix. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration